



SYSTÈME DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE
EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Livrable 3 : volet sensibilisation

RÉSUMÉ DU RAPPORT FINAL

Le rapport final fut déposé le 26 mars 2025 auprès du CA de l'AQÉI et réalisé par :
Jean Cadieux, Benoit Lagarde, Luc Valiquette et Jean-Philippe Waaub



TABLE DES MATIERES

<u>RÉSUMÉ DU RAPPORT FINAL SUR LE VOLET SENSIBILISATION DU PROJET SRP</u>	<u>3</u>
1- OBJECTIFS DU PROJET SRP	3
2- CONTENU DU RAPPORT SUR LE VOLET 3 « SENSIBILISATION » DU PROJET	3
3- BUT DU RAPPORT SUR LE VOLET 3 « SENSIBILISATION »	3
4- ACTEURS CONCERNÉS PAR LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION	4
5- BÉNÉFICES DU PROJET DE SRP EN RÉPONSE AUX ATTENTES DES DIFFÉRENTS ACTEURS	5
6- COMPÉTENCES ATTENDUES PAR LES QUATRE GRANDES CATÉGORIES D'ACTEURS	6
6.1 Secteur public et ses représentants fonctionnaires	6
6.2 Secteur privé	7
6.3 Société civile (OBNL)	9
6.4 Experts des universités et des associations professionnelles	9
6.5 Autres acteurs : grand public et médias	9
7- GRANDES LIGNES DU FONCTIONNEMENT DU SRP ET PROPOSITION DE CALENDRIER	10
8- MODES ET OUTILS DE SENSIBILISATION	12
8.1 Modes de sensibilisation	12
8.2 Outils de sensibilisation	13
9- PROPOSITION DE PROGRAMMATION ET D'ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION	14
9.1 Présentations effectuées à ce jour	14
9.2 Présentations à effectuer	15
10- RECOMMANDATIONS	16
10.1 Établir un message clé et des messages complémentaires	16
10.2 Évaluer la perception actuelle de la question d'une reconnaissance professionnelle basée sur la norme ISO 17024	17
10.3 Conditions de démarrage du projet de SRP basé sur la norme ISO 17024	17
11- CONCLUSION	18
<u>ANNEXE 1 : PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET SRP (2022 À 2025)</u>	<u>19</u>
<u>ANNEXE 2 : MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION</u>	<u>20</u>
<u>MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EXTERNE ET REMERCIEMENTS</u>	<u>21</u>
<u>ANNEXE 3 : TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT FINAL</u>	<u>23</u>
<u>LISTE DES TABLEAUX DU RAPPORT FINAL</u>	<u>24</u>
<u>LISTE DES FIGURES DU RAPPORT FINAL</u>	<u>24</u>
<u>ANNEXE 4 : LISTE DES PRÉSENTATIONS FAITES SUR LE PROJET SRP ENTRE 2022 ET 2025</u>	<u>25</u>

RÉSUMÉ DU RAPPORT FINAL SUR LE VOLET SENSIBILISATION DU PROJET SRP

Ce document constitue un résumé du rapport sur le volet sensibilisation du projet de système de reconnaissance professionnelle (SRP) en évaluation environnementale.

L'annexe 1 identifie les partenaires financiers du projet pour la période 2022 à 2025. L'annexe 2 identifie les membres des comités ayant travaillé sur le projet. En plus des auteurs, 22 personnes, représentant le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, les universités et le secteur privé, ont collaboré à la réalisation du volet sensibilisation du projet SRP. L'annexe 3 reproduit la table des matières du rapport final remis au CA de l'AQÉI. Ce rapport, comprenant ses annexes, compte 34 pages.

1- OBJECTIFS DU PROJET SRP

L'objectif principal du projet de système de reconnaissance professionnelle (SRP) de l'Association Québécoise pour l'Évaluation d'Impacts (AQÉI) est de contribuer notamment à l'amélioration continue de la pratique de réalisation ainsi que de la qualité des études d'impact environnemental et social (ÉIES) faites au Québec et de leur révision, en les adaptant aux nouveaux contextes dont celui de la réglementation.

Le projet SRP pourrait ainsi contribuer à améliorer la performance globale des processus d'ÉIES des projets de développement au Québec, à réduire la durée nécessaire à leur réalisation et à leur validation, de même que leur volume.

2- CONTENU DU RAPPORT SUR LE VOLET 3 « SENSIBILISATION » DU PROJET

Le rapport sur le volet sensibilisation du projet SRP a traité des questions suivantes :

- But du rapport sur le volet 3 « Sensibilisation » ;
- Acteurs et bénéficiaires ;
- Bénéfices du projet de SRP en réponse aux attentes des différents acteurs ;
- Besoins en sensibilisation ;
- Modes de sensibilisation ;
- Programmation et d'échéancier de la stratégie de sensibilisation.

3- BUT DU RAPPORT SUR LE VOLET 3 « SENSIBILISATION »

Ce rapport fournit à l'AQÉI une stratégie de sensibilisation des futurs acteurs concernés par le type de SRP choisi par le CA de l'AQÉI le 18-07-2024 et basé sur la norme ISO-17024. Le volet 2 du projet SRP fournit la recette pour que l'AQÉI se dirige vers un SRP pour le domaine des ÉIES de projets.

C'est donc au projet de SRP qu'il faut sensibiliser les acteurs et non pas à un futur SRP qui n'est actuellement pas défini. En effet, l'application de la décision du CA que l'AQÉI devienne éventuellement un organisme de certification de personnes répondant aux exigences de la norme ISO 17024 nécessite que l'AQÉI crée un comité temporaire d'implantation de l'OCP.

Une forme ultra simple de reconnaissance de cours et d'expériences crédités est proposée pour des compétences acquises en milieu universitaire, à laquelle s'ajouteraient des formations complémentaires reconnues par l'AQÉI.

4- ACTEURS CONCERNÉS PAR LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION

Le SRP s'adresse avant tout aux professionnels qui coordonnent ou réalisent¹ :

- Des rapports d'ÉIES ;
- L'analyse de ces rapports ;
- Les consultations publiques effectuées sur ces projets.

Ces professionnels sont avant tout des généralistes s'appuyant sur des spécialistes de disciplines sectorielles, ces derniers étant essentiels pour bien analyser les impacts du développement dans leurs champs disciplinaires respectifs.

D'autres acteurs sont aussi directement concernés par la stratégie de sensibilisation car ils devraient comprendre au moins les grandes lignes du SRP :

- Les promoteurs privés et publics réalisant les ÉIES ;
- Les firmes de consultants qui engagent les professionnels qui vont adhérer au SRP ;
- Les agences gouvernementales qui encadrent les ÉIES ;
- Les universités et organismes de formation (y compris l'AQEI elle-même pour la formation continue) offrant des cours en ÉE ;
 - Note : L'OCP ne peut décerner un titre d'enseignant en études d'impacts, selon la norme ISO 17024, particulièrement au Québec, où l'OCP ne peut se substituer au ministère de l'Enseignement supérieur. Toutefois, rien n'empêche un enseignant de se faire certifier auprès de l'OCP en obtenant l'un des titres offerts. Ainsi, une certification pourrait être donnée à un enseignant qui réalise des études d'impact, à ce dernier titre ;
- Les associations et ordres professionnels qui ont déjà l'expérience de la gestion d'un système de reconnaissance professionnelle ou d'un ordre professionnel.

Par ailleurs, un deuxième groupe d'acteurs est plutôt constitué de spécialistes dans diverses disciplines, non directement visés par le SRP, mais pouvant être intéressés à obtenir une reconnaissance par le SRP. Il s'agit soit :

- D'acteurs intervenant dans le cadre des processus d'ÉE consultés par les généralistes praticiens visés par le SRP (chargés de projet sur le plan technique travaillant pour le promoteur, spécialistes disciplinaires consultés par les réalisateurs ou par les analystes d'études d'impact, et aussi par les responsables de la tenue de consultations publiques sur les développements analysés, conseillers en communication et conseillers juridiques, membres d'associations en ÉE) ;
- D'acteurs de la société intervenant à l'occasion dans le cadre des procédures d'ÉE parce qu'ils sont touchés ou intéressés par une proposition de développement : représentants des Premières Nations; représentants municipaux ; représentants de groupes environnementaux, sociaux, économiques, chambres de commerce ; professeurs, chercheurs, enseignants et étudiants du Québec ou étrangers, dans des domaines connexes à l'ÉE ; membres d'associations professionnelles (ABQ, RGQ, Ordre des urbanistes, Ordre des ingénieurs, etc.) intervenant occasionnellement dans les processus d'ÉE, journalistes, représentants des investisseurs ou des partenaires bailleurs de fonds.

¹ Ces acteurs travaillent dans plusieurs processus, au plan fédéral, provincial, milieu nordique ou méridional.

5- BÉNÉFICES DU PROJET DE SRP EN RÉPONSE AUX ATTENTES DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Plusieurs bénéfices sont associés à la réalisation du projet SRP. Ils touchent directement les membres adhérents au SRP, l'AQÉI, les employeurs des adhérents, les autorités gouvernementales, et la société dans son ensemble :

- Pour les membres adhérents au SRP :
 - Assurer une reconnaissance internationale des titres aux personnes qualifiées par le biais du statut d'OCP obtenu par l'AQÉI auprès de la Commission canadienne des normes (CCN) qui est elle-même affiliée à l'International Accreditation Forum (IAF) ;
 - Accroître les opportunités d'affaires aux niveaux québécois, canadien et international (grands bailleurs de fonds tel que la Banque Mondiale) ;
 - Accroître la visibilité des adhérents dont les noms figurent sur un registre public ;
 - Avoir accès à certains services groupés (ex: assurances-responsabilités, disponibilité et meilleurs prix pour des cours de formation continue, ou autres) ;
- Pour l'AQÉI :
 - Établir une solide crédibilité professionnelle et promouvoir les bonnes pratiques en ÉE ;
 - Favoriser un développement professionnel uniforme et une formation continue minimale en évaluation d'impact ;
 - Bénéficier d'un rayonnement international grâce à son statut d'OCP, obtenu de la CCN, elle-même affiliée à l'IAF ;
- Pour les employeurs des adhérents :
 - Fixer les compétences et les connaissances minimales requises pour assumer différentes responsabilités ;
 - Favoriser la réalisation d'un travail tendant vers les meilleures pratiques ;
- Pour les autorités gouvernementales :
 - Harmoniser les compétences des professionnels avec la législation et les normes en place ;
 - Rendre plus fluide, uniforme, d'une qualité appropriée, et le cas échéant, moins coûteuse, la production des ÉIES afin de faciliter l'analyse de leur qualité ;
- Pour la société dans son ensemble :
 - Augmenter la confiance des différents acteurs, incluant le public, envers des professionnels en ÉE dont la formation et les compétences mobilisées dans les ÉIES sont attestées et reconnues au Québec et à l'échelle internationale (cela suppose que l'AQÉI soit présente sur la scène publique et communique bien au sujet du SRP une fois mis en place) ;
 - Contribuer à raccourcir le cycle d'approbation des projets.

6- COMPÉTENCES ATTENDUES PAR LES QUATRE GRANDES CATÉGORIES D'ACTEURS

Le rapport identifie les compétences attendues par les quatre grandes catégories d'acteurs en ÉE. Ces catégories sont :

6.1 Secteur public et ses représentants fonctionnaires

Quatre grandes sous-catégories d'acteurs sont impliquées dans les procédures d'ÉIES : les autorités réglementaires et/ou environnementales, responsables de l'ÉE ; les ministères interpellés lors de procédures d'ÉIES ; les ministères promoteurs ; les autorités en charge de la consultation publique.

- Directeurs des services en charge de l'ÉE au sein des autorités réglementaires :
 - Arrimer la réglementation sur les plus récents développements en matière d'ÉE ;
 - Renforcer le leadership dans l'évolution de la pratique, notamment pour des compétences disruptives telles que celles associées à la prise en compte du DD, à l'intégration du genre, des questions de diversité et d'inclusion dans la réalisation des ÉIES, le travail en milieu autochtone et/ou avec les Premières Nations, etc.
- Chargés de projet, gestionnaires de procédures d'ÉE :
 - Maîtriser la procédure (comprendre son rôle) ;
 - Connaître les concepts et méthodes de l'évaluation d'impact ;
 - Acquérir des aptitudes de gestion de projet et d'équipe (communication) ;
 - Connaître globalement les procédures d'ÉE ;
 - Comprendre le contenu d'une directive ;
 - Conseiller adéquatement le promoteur pour améliorer la qualité d'une étude d'impact, son contenu décisionnel, le choix des scénarios à étudier ;
 - Représenter efficacement le ministère lors des audiences publiques ;
 - Conseiller le décideur sur l'acceptabilité environnementale du projet.
- Experts membres des autres directions du ministère et des autres ministères sectoriels consultés :
 - Apporter un éclairage sur les enjeux du projet ;
 - Comprendre le rôle des ministères experts dans le processus d'ÉIES ;
 - Fournir des avis experts afin de supporter l'analyse de l'importance des effets par l'Agence ou le ministère ;
 - Connaître globalement les procédures d'ÉE.

Promoteurs publics et parapublics, les compétences que doivent maîtriser les différentes catégories de professionnels sont décrites ci-dessous.

- Chargés de projet volet technique :
 - Connaître les lois et processus d'ÉIES ;
 - Comprendre le rôle du promoteur et ses obligations ;
 - Communiquer en temps opportun avec les ministères et être proactif dans la consultation publique et avec les Autochtones ;
- Connaître globalement les procédures d'ÉE.
- Responsables de l'ÉIES :

- Connaître de façon détaillée la procédure et les méthodes d'évaluation ;
 - Coordonner et gérer des équipes ;
 - Connaître les enjeux et les parties prenantes ;
 - Savoir bien communiquer.
- Experts de ces promoteurs publics et parapublics :
 - Produire une information permettant la meilleure compréhension possible compte tenu des connaissances raisonnablement accessibles.

En ce qui a trait aux autorités en charge de la consultation publique, les compétences que doivent maîtriser les commissaires et leurs équipes sont décrites ci-dessous.

- Commissaires et leurs équipes :
 - Participer à l'acquisition par les parties prenantes de la meilleure compréhension des enjeux du projet au regard des résultats de l'étude d'impact ;
 - Identifier parmi les préoccupations exprimées les problématiques susceptibles de constituer des enjeux du projet en ce qui concerne son autorisation et, le cas échéant, sa mise en œuvre ;
 - Appliquer le code de déontologie associé à la fonction.

6.2 Secteur privé

Trois grandes sous-catégories d'acteurs sont impliquées dans les procédures d'ÉIES : les promoteurs privés ; les consultants réalisant les ÉIES ; les financiers. Les compétences que doivent maîtriser les différentes catégories de professionnels sont décrites ci-dessous.

6.2.1 Promoteurs privés,

- Directeurs de projets :
 - Passer d'une logique voulant que les processus d'ÉIES constituent un passage obligé pour obtenir l'autorisation environnementale vers une logique où le questionnement sur les enjeux environnementaux et sociaux induits par lesdits processus permet de réaliser des projets plus viables sur le plan économique.
- Responsables de l'ÉIES :
 - Respecter l'échéancier, le budget, comprendre le processus complet, avoir des connaissances de bases ;
 - Avoir une bonne description du projet et savoir communiquer avec ses parties prenantes ;
 - Comprendre le réalisme des délais reliés au ministère versus ceux du privé ;
 - Savoir jouer un rôle de conseiller auprès du client (gains économiques, environnementaux, sociaux, ...), l'instruire (aspect conseil, vision holistique) ;
 - Savoir s'imposer afin de bien guider le client (acceptabilité sociale) - Approche proactive plutôt que réactive.

6.2.2 *Consultants réalisant les ÉIES*

- Directeurs de projet :
 - Diriger plusieurs études simultanément, avec succès ;
 - Réaliser une analyse de la qualité de l'étude d'impact jusqu'à l'atteinte du produit final du rapport principal, incluant le résumé, dans les rapports sectoriels et réponses aux questions et commentaires ;
- Porter un jugement professionnel sur l'acceptabilité environnementale et sociale d'autoriser une proposition, compte tenu de ses impacts et de sa raison d'être
- Présenter au décideur des scénarios décisionnels documentés en relation avec leurs impacts ;
 - Rédiger ou collaborer à la rédaction d'un décret de décision (provincial) ou de déclaration (fédéral) avec conditions d'autorisation ;
 - Gérer les conflits entre experts et aussi experts vs décideurs - Gérer les éventuelles firmes de consultations publiques dans le cadre de propositions ayant un fort potentiel de controverses.

- Chargés de projet :
 - Avoir une capacité d'anticipation, un bon jugement et une bonne vision d'ensemble ;
 - Représenter l'organisation en consultation publique ;
 - Mettre en œuvre de fortes capacités de gestion de projet (budgets, échéanciers) ;
 - Diriger et coordonner les spécialistes externes et internes ;
 - Gérer des relations externes et internes ;
 - Gérer des équipes multidisciplinaires ;
 - Maintenir une bonne relation de travail et une bonne capacité de communication avec le client ;
 - Avoir le bon mot, bon vocabulaire, dans les bonnes disciplines et adapté aux parties prenantes intéressées.

- Analystes experts membres des équipes de réalisation des ÉIES :
 - Appliquer les méthodes appropriées en ÉE ;
 - Analyser des données environnementales multisectorielles ;
 - Identifier des enjeux et des CVE ;
 - Identifier les acteurs ;
 - Comprendre les processus d'ÉE.

6.2.3 *Financiers (Sociétés, banques, bailleurs de fonds)*

- Experts en financement :
 - Participer au changement de perception des initiateurs de projet concernant les processus d'ÉE, notamment en faisant la promotion de leur rôle dans la diminution des risques environnementaux et sociaux, condition de la viabilité économique des projets.

6.3 Société civile (OBNL)

Trois grandes sous-catégories d'acteurs sont impliquées dans les procédures d'ÉIES : les groupes environnementaux, sociaux et économiques.

- Experts représentant les groupes environnementaux :
 - Apporter leur expertise et leurs connaissances (vernaculaires) en relation avec les enjeux découlant de l'analyse des conséquences des projets spécifiques.
- Experts représentant les groupes sociaux :
 - Apporter leur expertise et leurs connaissances (vernaculaires) en relation avec les enjeux découlant de l'analyse des conséquences des projets spécifiques.
- Experts représentant les groupes économiques / Chambres de commerce :
 - Participer au changement de la perception des initiateurs de projet des processus d'ÉE, en faisant la promotion de leur rôle dans la diminution des risques environnementaux et sociaux, condition de la viabilité économique des projets.

6.4 Experts des universités et des associations professionnelles

Deux grandes sous-catégories d'acteurs sont impliquées dans les procédures d'ÉIES : les institutions d'enseignement et de recherche; les ordres et associations professionnelles.

- Professeurs et chercheurs :
 - Améliorer les connaissances et communiquer les résultats des recherches faites dans le domaine.
- Membres des conseils d'administration des ordres et associations professionnelles :
 - Sensibiliser leurs membres au rôle des processus d'ÉE et améliorer leur connaissance par l'organisation de formations.

6.5 Autres acteurs : grand public et médias

Deux autres catégories d'acteurs sont impliquées dans les procédures d'ÉIES : le grand public et les médias.

En ce qui a trait à chacun de ces groupes, les actions attendues par ces personnes, sont décrites ci-dessous.

- Membres de la communauté intervenant à titre individuel, détenteurs de savoirs traditionnels, vernaculaires et locaux :
 - S'impliquer dans les processus d'ÉE en participant aux consultations organisées en marge de l'analyse des projets ou, le cas échéant des ÉES.
- Membres des médias couvrant les projets soumis à des ÉIES :
 - Sensibiliser le public au rôle des processus d'ÉE.

7- GRANDES LIGNES DU FONCTIONNEMENT DU SRP ET PROPOSITION DE CALENDRIER

Il sera important de communiquer de façon appropriée à chacune des étapes du calendrier de mise en place du SRP. La sensibilisation doit être réalisée au fur et à mesure afin de susciter l'adhésion des membres de l'AQÉI au projet de SRP, et également son appropriation progressive notamment par l'implication directe de membres en appui au projet.

Le calendrier suggéré pour l'implantation de l'OCP et des moments de sensibilisation est présenté au tableau 1. Ce calendrier débutera lorsque le CA de l'AQÉI détiendra le financement requis pour lancer les travaux d'implantation du SRP.

Tableau 1 : Calendrier de mise en place du SRP et interventions de sensibilisation

Ans	Actions	Moments de sensibilisation par l'AQÉI
1	Le CA forme deux comités : <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité temporaire du CA pour structurer l'entité légale du SRP (L'OCP). 2. Le CA nomme la présidence de la Commission de gestion des titres (CGT) laquelle formera la CGT. 	Le CA annonce aux membres ces deux actions. Cela pourrait se faire en Assemblée générale annuelle des membres (AGA).
	Le comité temporaire du CA : <ul style="list-style-type: none"> • Révise les législations existantes; • Établit le périmètre de certification; • Établit un système de management; • Crée et mandate la CGT. 	Ce comité du CA poursuit la campagne de sensibilisation au SRP (Statut d'OCP à obtenir de la CCN). Il faut expliciter aux membres le rôle de la CGT et son plan de travail.
1 et 2	La CGT : <ul style="list-style-type: none"> • Crée les procédures nécessaires à l'application de la norme ISO 17024 pour déterminer le processus de certification, relatives à : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'établissement du dispositif particulier de certification; ○ L'établissement des exigences reliées au dispositif particulier de certification, dont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Une procédure de candidatures, d'évaluation et d'examen (P1); 2. Une procédure de décision de certification (P2); 3. Une procédure d'appel et de plaintes (P3); • Crée les documents explicatifs de ces procédures; • Crée les formulaires nécessaires pour obtenir les données d'application des processus de certifications. 	Il pourrait être opportun que la CGT implique des membres sous la forme d'un comité consultatif pour consolider et valider les procédures et documents. Cela pourrait créer un sentiment d'appropriation du projet de SRP au fur et à mesure.
3	L'AQÉI : <ul style="list-style-type: none"> • Contacte la CCN pour se faire reconnaître comme OCP. 	L'AQÉI poursuit sa campagne de sensibilisation à l'OCP.
	L'OCP et la CGT : <ul style="list-style-type: none"> • Débutent l'opérationnalisation du SRP. 	L'AQÉI poursuit sa campagne de sensibilisation au SRP.

8- MODES ET OUTILS DE SENSIBILISATION

8.1 Modes de sensibilisation

Une sensibilisation efficace implique diverses actions :

- Avoir un message clé récurrent et assurant la cohérence;
- Adapter le niveau de langage selon les différents acteurs visés;
- Varier les formules en fonction des étapes de mise en œuvre de la CGT, de l'OCP et finalement du SRP;
- Promouvoir les bénéfiques du SRP pour les différents acteurs;
- Créer de l'adhésion et un sentiment d'appropriation par une participation contributive des membres, mais aussi d'autres acteurs de la société;
- Évaluer les résultats des actions de sensibilisation pour modifier la stratégie au besoin.

Voici quatre modes de communication qui peuvent être mis en œuvre séparément ou selon différentes phases :

- Communication en présence des membres :
 - Réunions d'information pour expliquer le projet (le CA avec l'appui de la personne responsable du comité temporaire d'implantation, présente le projet); pour expliquer la mise en place de la CGT et son plan de travail; pour expliquer les procédures, documents et formulaires reliés à la création de l'OCP;
- Conférences, sous forme de tables rondes, sur les bonnes pratiques mise en œuvre par d'autres organisations qui opèrent déjà un mécanisme de reconnaissance professionnelle (ex. : AQVE, Ordre des urbanistes);
 - Ateliers de travail participatifs pour consolider et valider les procédures, documents et formulaires reliés à la création de l'OCP.
- Communication numérique, à distance, synchrone et asynchrone :
 - Consultation en ligne pour demander l'avis des membres sur certaines propositions;
 - Webinaires donnés par le président de la CGT concernant les différentes phases d'évolution du projet de SRP au cours des ans (voir tableau 3); lors de la mise en œuvre du SRP et en continu à intervalle régulier pour rejoindre différentes catégories d'acteurs (ex. : les médias, les autorités gouvernementales, les financiers, etc.);
 - Formations données par le directeur de la CGT à différentes catégories de membres de l'AQÉI sur « Comment adhérer au SRP »;
 - Infolettres de l'AQÉI (avec hyperliens pour informations complémentaires);
 - Messages écrits ou vidéos (ex. : capsules de témoignages de bonnes pratiques, de succès, ou d'information) sur le site Internet de l'AQÉI et médias sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, etc.);
 - Entrevues dans les médias pour présenter le SRP et ses bénéfiques (lors de la mise en place du SRP et peut-être par la suite à diverses occasions sous forme de valeur ajoutée à une intervention sur un sujet relié à une position AQÉI ou un de ses membres);

- Communication écrite :
- Documentation écrite : il est toujours bon d'avoir des versions papiers des documents mentionnés ci-dessus, disponibles pour des membres préférant ce mode communication, même si tous ces documents peuvent être disponibles sur le site de l'AQÉI;
 - Dépliants explicatifs et rouleau rétractable présentant le SRP une fois mis en œuvre (utile pour distribution ou présentation lors d'évènements AQÉI ou en arrière-plan de webinaires, conférences, entrevues, etc.);
 - Articles dans les journaux : témoignages, présentation du SRP, et de ses bénéfices par des membres;
- Communication participative
 - Comité consultatif sur le projet de SRP, impliquant directement des membres de l'AQÉI;
 - Concours de bourses pour les étudiants ou jeunes professionnels avec projets d'être des « ambassadeurs de l'AQÉI pour le SRP » (ex. : adhésion gratuite pour un an);
 - Programme de mentorat pour parrainer de futurs nouveaux adhérents.

8.2 Outils de sensibilisation

Ces outils permettent de communiquer avec les acteurs et de créer de l'engagement.

Il est important d'avoir des messages adaptés aux clientèles, essentiellement ici les bénéficiaires (individus qui seront reconnus et les organisations qui les emploient), les autres acteurs de la société, touchés par le SRP (secteurs public, privé, société civile, experts), et le « grand public » et les médias.

Il est également important de colliger les interrogations et réticences au fur et à mesure, afin d'y répondre avec les outils appropriés et aux moments opportuns, éventuellement de manière adaptée selon les acteurs. Le recueil de ces informations est précieux, il peut prendre les formes suivantes :

- Sondages en ligne post conférences, présentations, ateliers, webinaires;
- Entrevues personnalisées avec des membres de l'AQÉI, pas seulement des leaders mais aussi essayer de rejoindre la « majorité silencieuse »;
- Section ouverte aux commentaires sur la page du site Internet de l'AQÉI dédiée au projet de SRP.

Il faut maintenir l'intérêt en communiquant régulièrement selon une dynamique de mises à jour sur l'avancement du projet. Le président de la CGT pourra choisir les interventions au fur et à mesure, avec l'appui constant du CA de l'AQÉI.

Les communications doivent être réalisées dans une perspective d'amélioration continue, et d'ouverture à une participation contributive. Ce sera un atout car tout cela va nécessiter beaucoup de bénévoles motivés.

La liste suivante présente quelques outils :

- Présentations PPT lors de réunions, d'ateliers de formation, et de webinaires :
 - Le SRP;
 - Des exemples de SRP dans le monde;
 - Les bénéfices;
 - Le fonctionnement du SRP, son coût;

- Comment adhérer au SRP;
- Les résultats du volet formation, notamment l'offre de formation existante ou développée par l'AQÉI pour ce qui concerne la formation continue des membres, et celle existante ou développée par des partenaires de l'AQÉI pour répondre aux besoins des praticiens.
- Sites Internet et Intranet :
 - Informations sur le site Internet de l'AQÉI pour une question de visibilité externe, et aussi sur son Intranet (gestion des « métriques » pour mesures d'impacts de fréquentation);
 - Avoir une sous-section dédiée aux « Questions fréquentes », voire un espace ouvert permettant des commentaires ou encore une section « sondages » pour récolter l'avis des membres, ou évaluer des actions de sensibilisation;
 - Avoir une plateforme de formation en ligne pour la formation continue (ex. : Moodle, gratuit, open source,);
 - Indiquer à ses membres, les ressources disponibles pour recevoir des formations visant à satisfaire les exigences du SRP;
 - Liens vers les sites Internet des acteurs concernés.
- Affiches, dépliants, bannière rétractable;
- Témoignages sur forme de vidéo ou de capsules courtes :
 - Membres de l'AQÉI enthousiastes d'être reconnus par un futur SRP;
 - Membre du CA mettant en évidence les bénéfices du SRP;
 - Membres d'autres organisations similaires déjà au sein d'un SRP (ex. : AQVE, organisations québécoises, canadiennes, internationales).
- Médias sociaux de l'AQÉI
 - LinkedIn, FaceBook, Bluesky Instagram, YouTube, WhatsApp;
- Courriels lors de la lettre d'information de l'AQÉI.

9- PROPOSITION DE PROGRAMMATION ET D'ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION

9.1 Présentations effectuées à ce jour

La sensibilisation a débuté dès 2022 au démarrage du projet. L'annexe 4 contient la liste des 13 présentations effectuées à ce jour.

L'accueil réservé à ces présentations était en général positif. Certaines de ces présentations furent données devant des auditoires assez larges (colloque du FITTSED 2022, AGA de l'AQÉI 2022 et colloque AQÉI 2023, colloque du SIFÉE 2023); les autres présentations ont la plupart du temps été effectuées devant des auditoires restreints (moins de 30 personnes).

Il y a donc matière à poursuivre activement les communications au sujet du SRP, d'autant plus que le projet a évolué en cours de réalisation pour se diriger, après juillet 2024, vers un SRP fondé sur la norme ISO 17024.

Le matériel utilisé pour ces présentations a évolué au fur et à mesure du projet. La présentation la plus à jour est donc celle qui présente les trois volets du projet et qui a été effectuée sous forme d'un webinaire « hors-série » le

26 mars 2025 Elle est fournie en format PDF en annexe du rapport final sur la sensibilisation comme matériel utile pour les prochaines actions de sensibilisation.

9.2 Présentations à effectuer

Il est important de communiquer au fur et à mesure du développement du projet de SRP afin de construire progressivement un sentiment d'appartenance au projet et une adhésion des bénéficiaires et des autres acteurs de la société touchés par le SRP.

Des étapes peuvent être planifiées. Le rapport final sur le volet sensibilisation propose une série d'activités de sensibilisation, avec des dates correspondant à un échéancier optimiste qui démarre dès le début de l'automne 2025.

- Septembre et octobre 2025 : Présenter aux membres de l'AQÉI, voire à un auditoire plus large de la société québécoise, les résultats des 3 volets achevés en vue du développement d'un SRP en évaluation environnementale au Québec.
- Novembre 2025 : Lancer un sondage et un focus groupe complémentaire sur la perception actuelle de la question de la reconnaissance professionnelle selon la norme ISO 17024.
- Décembre 2025 : Organiser une table ronde sur les bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres organisations opérant déjà un mécanisme de reconnaissance professionnelle. Cela complète le sondage et donne aux membres du CA de précieuses indications sur la façon d'orienter la suite du projet de SRP basé sur la norme ISO 17024.
- Janvier 2026 : Présenter les résultats du sondage, du focus groupe, et de leur mise en contexte par rapport aux bonnes pratiques d'autres organismes et des étapes franchies pour arriver à un SRP.
- Novembre 2025 à février 2026 : Présentations du projet de SRP à des partenaires potentiels pouvant appuyer la phase de mise en œuvre du SRP : CCN, MELCCFP, ministères et organismes parapublics promoteurs, partenaires privés.
- Mars à mai 2026 : semaines 1 à 12 : Une annonce qui marque l'engagement de l'AQÉI à démarrer les démarches d'élaboration du SRP basé sur la norme ISO 17024. Cette annonce ne peut être effectuée qu'une fois que le montage financier assuré pour réaliser la démarche de transformation de l'AQÉI en OCP. La conférence internationale de l'International Association for Impact Assessment (IAIA) qui aura lieu en mai 2026 à Québec avec le support de l'AQÉI, pourrait être un moment fort.
- Juin 2026 : semaines 13-16. Un webinaire par la personne responsable du comité temporaire d'implantation de l'OCP, sur les grandes étapes de montage du projet de SRP (rôle et plan de travail de la CGT).
- Juin 2026 : semaines 13 à 16 : Formation des personnes impliquées pour faire partie d'un comité consultatif pour consolider et valider les procédures et documents réalisés par la CGT.
- Septembre à décembre 2026 : Semaines 25 à 45 : Quelques endroits ciblés pour parler du futur SRP (ex. : médias sociaux) et préparer la société québécoise à ce SRP en ÉE.
- Mars 2027 à février 2028 : Semaines 53 à 100 : En prévision du lancement officiel, des formations peuvent être données par la présidence de la CGT à différentes catégories de membres de l'AQÉI sur « Comment adhérer au SRP ».
- Automne 2028 : Un lancement officiel du SRP une fois tout en place, et qu'un nombre « critique » d'adhérents au SRP soient assurés. Une diversité d'actions est à prévoir, telles qu'un événement spécial lors d'un congrès annuel de l'AQÉI, des annonces dans les médias sociaux, des entrevues par des membres du CA, par la présidence de la CGT, par des membres enthousiastes, dans un rôle

d'ambassadeur d'une « AQÉI nouvelle mouture » et de son SRP.

Le rapport final recommande l'utilisation systématique et récurrente des outils suivants : site Internet de l'AQÉI, infolettres aux membres; animation des médias sociaux, présentation du projet de SRP dans des colloques et congrès reliés à l'ÉE, présentation du projet de SRP lors de congrès, colloques ou réunions annuelles de clientèles cibles dans différents secteurs (voir liste des projets assujettis selon la loi).

De façon complémentaire, il serait aussi pertinent que l'AQÉI mobilise les professeurs et, au besoin, planifie un cycle de formations appropriées. Ainsi les actions suivantes pourraient être entreprises :

- Journée visant à informer les professeurs : des résultats du volet formation du projet, du fonctionnement du SRP, de la contribution attendue de leur part, de la complémentarité avec les activités que l'AQÉI ou d'autres acteurs pourraient tenir pour l'acquisition, la mise à jour et l'amélioration des compétences à reconnaître;
- Lancement d'un programme de formation que l'AQÉI et/ou d'autres acteurs pourraient tenir. Des indications sur le volet des communications numériques sont fournies à la section 6.2 (ex. : des annonces, une plateforme telle que Moodle). Il faudrait insister sur l'acquisition et/ou la consolidation des compétences en évaluation environnementale ou de façon plus ciblée en ÉIES.

Enfin, l'AQÉI pourrait lancer un programme de bourses et un programme de mentorat pour parrainer de futurs nouveaux adhérents.

10- RECOMMANDATIONS

Trois recommandations sont formulées et portent successivement sur l'établissement d'un message clé et de messages complémentaires; sur la nécessité de faire le point sur la perception actuelle de la question de la reconnaissance professionnelle pour les membres de l'AQÉI, et ensuite sur les conditions de démarrage du projet de SRP basé sur la norme ISO 17024.

10.1 Établir un message clé et des messages complémentaires

Le rapport final propose un message clé et des messages complémentaires, à réviser dans le cadre du lancement de la mise en œuvre du projet SRP.

- Message clé : L'expertise québécoise en évaluation environnementale est reconnue par l'AQÉI selon les plus hautes exigences
- Messages complémentaires
 - Adhérer au système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale : qualité et amélioration continue de mon expertise;
- Un Québec fier de ses experts en évaluation environnementale : la reconnaissance professionnelle par l'AQÉI est une garantie de qualité;
 - La reconnaissance professionnelle par AQÉI, comme professionnel, j'y gagne, l'environnement et la société aussi!

10.2 Évaluer la perception actuelle de la question d'une reconnaissance professionnelle basée sur la norme ISO 17024

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les écarts entre les perceptions des membres de l'AQÉI et la vision d'un SRP basé sur la norme ISO 17024 portée par le CA de l'AQÉI et développée dans le rapport 2-Opérationnalisation.

L'AQÉI comporte actuellement trois catégories de membres : les membres actifs, les membres affiliés et les membres honoraires. Il faut examiner les différences entre les membres actifs, plus susceptibles d'adhérer au SRP, et les membres affiliés (corporation, association ou personnes morale : les firmes qui engagent les adhérents individuels au SRP, les donneurs d'ordre qui souhaitent recevoir des études de qualité, effectuées par des professionnels compétents). La perception des membres honoraires peut être considérée comme une sorte de « conseil des sages ».

Beaucoup de professionnels ne sont pas membres actifs mais sont rejoints par l'AQÉI à travers le membre affilié payant la cotisation. L'adhésion au SRP se faisant de manière volontaire et à titre individuel, cela pourrait augmenter le nombre de membres actifs. Par ailleurs, les statuts généraux de l'AQÉI devront être révisés pour prendre en compte l'OCP.

De plus, l'AQÉI pourrait vouloir rejoindre d'autres personnes futures adhérentes potentielles au SRP à venir. Il s'agirait de réaliser un sondage sur les perceptions actuelles de ce que serait un SRP basé sur la norme ISO 17024. Il faut donc un certain nombre de questions fermées mais aussi de questions ouvertes permettant une expression plus libre des perceptions.

Les questions fermées ne devraient pas être trop nombreuses. Les questions ouvertes devraient être très ciblées. Le rapport final propose plusieurs questions pour le sondage.

10.3 Conditions de démarrage du projet de SRP basé sur la norme ISO 17024

Il s'agit essentiellement de :

- Informer les membres de l'AQÉI des résultats des 3 volets achevés en vue du développement d'un SRP en évaluation environnementale au Québec;
- Réaliser un sondage auprès des membres de l'AQÉI et éventuellement auprès d'autres personnes actuellement non-membres de l'AQÉI mais potentiellement ciblées pour être de futures adhérentes au SRP, sur la perception actuelle de la question de la reconnaissance professionnelle, et prendre en compte les résultats de l'évaluation pour organiser la suite du projet; cette étape ne peut débuter qu'une fois l'étape précédente réalisée;
- Décider au CA de l'AQÉI de mobiliser les ressources humaines nécessaires pour rechercher les moyens financiers nécessaires à la poursuite du projet d'élaboration un SRP selon la norme ISO 17024;
- Former un comité temporaire du CA et en nommer la personne responsable, pour obtenir auprès du Conseil canadien des normes (CCN), le statut d'Organisme de certification de personnes (OCP), et nommer la présidence de la Commission de gestion des titres (CGT); cette étape ne peut débuter qu'une fois l'étape précédente réalisée;
- Créer un événement de lancement officiel du projet selon les indications de ce plan de sensibilisation.

11- CONCLUSION

Le rapport sur le volet sensibilisation du projet SRP témoigne des efforts de sensibilisation déjà entrepris depuis le démarrage du projet SRP. Il pose les bases pour l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation reliée aux différentes étapes de la mise en œuvre du système de reconnaissances professionnelle fondé sur la norme ISO 17024. Il propose :

- Des modes et outils de sensibilisation que l'AQÉI pourra mettre en œuvre au fur et à mesure du développement du SRP, à savoir la formation de la CGT, l'obtention du statut d'OCP auprès du CCN, et enfin la mise en œuvre du SRP; et,
- Un calendrier de mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation, incluant une présentation en formats Power Point et PDF, qui illustre les trois livrables de ce projet, à savoir les volets 1-Formation; 2- Opérationnalisation; et 3-Sensibilisation (Annexe 5).





Lors de sa dernière réunion (10 avril 2025), le comité de consultation externe du projet SRP a souligné que l'AQÉI est interpellée en profondeur par la mise en œuvre de son projet de SRP. Il suggère deux actions à mettre en œuvre par le CA afin d'assurer le développement de l'association :

- Établir un plan de développement stratégique (Avril à juillet 2026 : Semaines 4-22). Le SRP sera un des services offerts par l'AQÉI à ses membres individuels qui jusqu'ici étaient pour la plupart des personnes relevant d'un membre affilié (ex. : corporations, associations). Il faut envisager une « approche client » et un système de formation continue obligatoire. La vision et l'énoncé de mission de l'AQÉI pourraient être abordés;
- Établir un plan de communication pour l'AQÉI, développant une véritable stratégie de communication allant au-delà de ce rapport qui propose une réflexion et des actions de communication et de sensibilisation durant la mise en œuvre du projet de SRP.




ANNEXE 1 : PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET SRP (2022 À 2025)

Ce rapport a été produit dans le cadre du projet « Système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale » (Mars 2023 à décembre 2025).

Il a été financé par les partenaires suivants :

Partenaires financiers	
Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MÉIÉ), dans le cadre du « Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet 2 : soutien aux activités et projets structurants »	
Hydro-Québec	
Le ministère de l'Environnement, de la Lutte au Changement climatique, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP).	
L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI)	
Le programme MITACS Accélération en partenariat avec l'AQÉI, pour le projet « Étude d'un système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale », sous la direction de Jean Cadieux (Université de Sherbrooke) et Jean-Philippe Waaub (Université du Québec à Montréal)	
L'Institut national de la recherche scientifique (INRS)	

ANNEXE 2 : MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION

Chargé de projet	
Luc Valiquette : M.Sc.A, conseiller senior	
Consultants	
Benoit Lagarde, conseil stratégique, retraité WSP et Englobe	Benoit Lagarde Conseil stratégique, retraité WSP et Englobe
Jean-Philippe Waaub : président et fondateur de E3SA Consultants Inc., professeur associé, à la retraite, département de géographie, Université du Québec à Montréal	
Jean Cadieux : professeur titulaire, École de gestion, département des systèmes d'information et méthodes quantitatives de gestion, Université de Sherbrooke	

MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EXTERNE ET REMERCIEMENTS

Les auteurs désirent remercier M. Mario Heppell, pour sa collaboration appréciée dans le cadre du présent document. Ils remercient également les personnes ci-dessous, à titre de membres du comité de consultation externe pour la validation des livrables du projet. Les noms sont indiqués par catégorie d'acteurs et par ordre alphabétique.

Gouvernement	
Geneviève Bélanger, gestionnaire de procédure d'ÉE, Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC)	
Maryse R. Brosseau, économiste, direction générale des politiques, de l'analyse économique et de l'achat local, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)	
Julia Cyr-Gagnon, professionnelle, direction générale de l'ÉE et stratégique, ministère de l'Environnement de la Lutte au Changement climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	
Sylvie Tanguay, conseillère, ministère des Transports et de la Mobilité durable	
Secteur économique	
Gilles Côté, consultant senior, président du COFEX, et chargé de cours UQAM et U. de Sherbrooke	Gilles Côté Consultant senior en évaluation environnementale
Marie-Josée Grimard, cheffe – projets majeurs et études d'impacts, direction environnement, Hydro-Québec	
Mario Heppell, directeur d'expertise Études d'impact et évaluations environnementales stratégiques, STANTEC	
Guy Jérémie, conseiller, Systra	
Marc-Antoine Ladouceur, président, Auditerra	
Jean-Yves Lalande, consultant senior en environnement et développement durable	Jean-Yves Lalande Consultant senior en environnement et développement durable
Nathalie Leblanc, conseillère environnement et société, Pesca	

Christine Martineau, conseillère, WSP	
Brigitte Masella, conseillère en études d'impacts, GHD	
Annie Prince, chargée de projet environnement, unité étude d'impact, Hydro-Québec	
Yves Rochon, conseiller et formateur en ÉE, expert retraité du MELCCFP	Yves Rochon Conseiller et formateur en évaluation environnementale
Experts des universités et associations professionnelles	
Pierre André, professeur à la retraite, département de géographie, Université de Montréal	
Mario Gauthier, professeur titulaire, département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO)	
Jean Hébert, directeur général, AQEI	
Niem Huynh, chargée des stages, maîtrise en évaluation environnementale, Université Concordia	
Michel Lafleur, directeur du Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke (Usher)	
André St-Hilaire, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau, Terre, Environnement	
Sebastian Weissenberger, professeur associé, TELUQ	

ANNEXE 3 : TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT FINAL

<i>Membres du comité de coordination</i>	<i>i</i>
<i>Membres du comité de consultation externe et remerciements</i>	<i>ii</i>
<i>Avis</i>	<i>iv</i>
<i>Table des matières</i>	<i>v</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>vii</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>viii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>ix</i>
1 Introduction	1
1.1 Objectifs du projet SRP	1
1.2 Description du projet et liste des livrables	3
1.3 Autres éléments contextuels	5
1.4 Organigramme de travail du projet SRP	6
1.5 Financement du projet	6
2 But du rapport sur le volet 3 « sensibilisation »	9
3 Étape 1. Identification des acteurs reliés au projet SRP	10
3.1 Les acteurs concernés par la stratégie de sensibilisation	10
3.2 Les acteurs potentiellement intéressés par le SRP	12
4 Étape 2. Bénéfices associés au projet de SRP	14
4.1 Secteur public et ses représentants fonctionnaires	15
4.2 Secteur privé	17
4.3 Société civile (OBNL)	18
4.4 Experts des universités et des associations professionnelles	19
4.5 Autres acteurs : grand public et médias	19
5 Étape 3. Grandes lignes du fonctionnement du SRP et proposition de calendrier	20
6 Étape 4. Modes et outils de sensibilisation	22
6.1 Modes de sensibilisation	22
6.2 Outils de sensibilisation	23
7 Étape 5. Proposition de programmation et d'échéancier de mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation	26
7.1 Présentations effectuées à ce jour	26
7.2 Présentations à effectuer	27

8	<i>Recommandations et conclusion</i>	30
8.1	Établir un message clé et des messages complémentaires	30
8.2	Évaluer la perception actuelle de la question d'une reconnaissance professionnelle basée sur la norme ISO 17024	31
8.3	Conditions de démarrage du projet de SRP basé sur la norme ISO 17024	33
9	<i>Annexe. Présentation PPT utilisée lors du webinaire de l'AQÉI sur le projet SRP le 26 mars 2025.</i>	34

LISTE DES TABLEAUX DU RAPPORT FINAL

Tableau 1.	Liste des livrables du projet, échéancier final	4
Tableau 2.	Financement en liquidités et en nature du projet SRP.....	7
Tableau 3.	Calendrier de mise en place du SRP et interventions de sensibilisation ..	21

LISTE DES FIGURES DU RAPPORT FINAL

Figure 1	Pourquoi un SRP au Québec.....	6
----------	--------------------------------	---

ANNEXE 4 : LISTE DES PRÉSENTATIONS FAITES SUR LE PROJET SRP ENTRE 2022 ET 2025

1. 12 et 13 juin 2022. Lac à l'épaule AQÉI. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L.
2. 18 octobre 2022. Colloque du Forum des Innovations et Technologies pour la Transition Énergétique, la Sauvegarde Environnementale et le Développement durable (FITSEDD). Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Montréal, Québec.
3. 17 novembre 2022. Regroupement des géographes du Québec (RGQ). Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Montréal, Québec.
- 25 novembre 2022. 31^{ème} Assemblée générale annuelle, AQÉI. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Maison de développement durable, Montréal, Québec.
4. 16 décembre 2022. Assemblée des professeurs Institut National de la Recherche Scientifique - ETE (INRS - ETE). Mieux communiquer les études d'impact – Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Québec.
5. 31 mars 2023. Colloque du SIFÉE. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Montréal, Québec.
6. 18 avril 2023. Cours GEO3312. Études d'impacts. Université de Montréal. Évaluation environnementale. Enjeux et tendances. Projets de l'AQÉI (Mieux communiquer et SRP). AQÉI. Valiquette, L. Montréal, Québec.
7. 13 juillet 2023. Présentation au CA de l'AQÉI. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L. Montréal, Québec.
8. 27 octobre 2023. Congrès de l'AQÉI. Système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale. AQÉI. Valiquette, L., Waaub, J.-P., Cadieux, J., Lallier, G. Drummondville 26 et 27 octobre 2023.
9. 28 mars 2024. Membres du comité de consultation externe, projet SRP. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L., Waaub, J.-P., Cadieux, J., Lallier, G. En ligne.
10. 2 mai 2024. Présentation au Conseil d'administration de l'AQÉI. Valiquette, L., Waaub, J.-P., Cadieux, J. Montréal, Québec.
11. 20 juin 2024. Membres du comité de consultation externe, projet SRP. Système de reconnaissance professionnelle. AQÉI. Valiquette, L., Waaub, J.-P., Cadieux, J., Lallier, G. En ligne.
12. 26 mars 2025. Webinaire hors-série. AQÉI. Système de reconnaissance professionnelle en évaluation environnementale – SRP. Valiquette, L., Waaub, J.-P., Cadieux, J., Lagarde, B.